Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

	VOIT	Partie 2 t	our Clauses et Condition				
Title - Sujet							
POL Produits							
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date					
W0107-17CM03/A	2018-01-30						
Client Reference No N° de re W0107-17CM03	éférence du client	•					
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HL-666-74251	éférence de SEAG						
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME				
hl666.W0107-17CM03							
Solicitation Closes -	nd fin	Time Zone Fuseau horaire					
at - à 02:00 PM on - le 2018-03-12			Eastern Standard Time EST				
F.O.B F.A.B.							
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7					
Address Enquiries to: - Adress Carrière, Dominic	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur				
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	N° de FAX				
(819) 420-2271 ()		() -					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Department of National Defence Various Unit in Garrison Petawar PO BOx 9999, Station Main Petawawa, Ontario K8H 2X3	es et construction:						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée						
See Herein							
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	de l'entrepreneur						
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur							
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/						
Signature	Date						



TABLE DES MATIÈRES

PAKIIE 1	- RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1	INTRODUCTION	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	COMPTE RENDU	
PARTIE 2	- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	4
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
DADTIE 4	- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	•
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE 5	- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	- EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	13
	·	
6.1 6.2	CAPACITÉ FINANCIÈRE	
	- OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
A. OFF	RE À COMMANDES	14
7.1	Offre	14
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4 7.5	Durée de l'Offre à Commandes	
7.5 7.6	RESPONSABLES	
7.7	INSTRUMENT DE COMMANDE	
7.8	LIMITE DE COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
7.9	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7.10 7.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
B. CLA	USES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7.1	BESOIN	
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3 7.4	DURÉE DU CONTRAT	
7.4 7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7.6	ASSURANCES	
7.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
7.8	INSTRUCTIONS DE LIVRAISON – LIVRAISON À DESTINATION	19
ANNEXE	« A »	20
BESOL	V	20
ANNEXE	«В»	25
BASE [DE PAIEMENT	25
ANNEXE	« C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	27
	IMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	27

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
Partie 7	7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
	7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
	7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et les instruments de paiement électronique,

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Fournir de l'huile et des lubrifiants au Ministère de la Défense nationale conformément à l'annexe A - Besoin, à la garnison de Petawawa; à la demande de l'utilisateur désigné, au cours de la période commençant à la date d'émission de l'offre à commandes, jusqu'au 31 mars 2020 inclusivement
- 1.2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M1004T (2016-01-28) Condition du matériel - Offre

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (1 exemplaire papier)

Section II: Offre financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

- a. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande d'offre à commandes seront pris en considération si l'offrant :
 - i. indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
- b. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - L'offre ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à le responsable de l'offre à commandes de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - ii. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande d'offre à commandes visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

c. Lorsque le Canada évalue une offre, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux offrant qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande d'offre à commandes. Si l'offrant ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer l'offre non-recevable.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée cidessous.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a. Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent contenir toutes les informations techniques demandées dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les facteurs OBLIGATOIRES suivants seront pris en compte dans l'évaluation de chaque offre.

Les produits offerts doivent être conformes à tous les aspects des spécifications et des normes détaillées ci-dessous:

- a) Les offrants doivent fournir le produit demandé pour chaque article pour lequel ils fournissent un prix à l'annexe «A»; et
- b) Si des produits équivalents sont offerts, l'offrant doit indiquer clairement l'équivalent de chaque produit à l'annexe «A».
- c) Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir au moins 83 des 92 articles énumérés dans la section Besoin (annexe A) et doit fournir les prix pour ces articles

Les offres ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a. Le soumissionnaire doit offrir un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- b. La proposition financière de l'offrant doit respecter les modalités de paiement.

Les offres ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

4.1.2.2 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

Les offrants doivent remplir l'annexe A - Besoin. Les offrants doivent fournir un prix pour 83 des 92 articles décrit à l'annexe A - Besoin.

4.1.2.3 Prix évalué

Le prix évalué sera égal à la somme du prix de l'offre par article multiplié par l'utilisation estimée. Dans le cas où l'offrant n'a pas fourni de prix unitaire pour un ou plusieurs articles, le prix le plus élevé offert pour toutes les offres conformes sera utilisé pour le(s) article(s).

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

4.2.2 Produits écologiques offerts

Les offrants peuvent offrir d'autres produits pour le même numéro d'article avec un prix distinct pour le produit écologique. Le prix séparé pour le produit écologique ne fera pas partie de l'évaluation.

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu. l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

<u>Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

	•	•
	L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux dé	clarations suivantes aux fins d'attestation
	A) L'offrant atteste que le l'offrant est inscrit ou rencor	ntre la norme ISO 14001.
	Signature du représentant autorisé de l'offrant	Date
	ou	
	B) L'offrant atteste que le l'offrant satisfait et continue commandes, à un minimum de quatre (4) des six (6) de L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de c	critères identifiés dans le tableau ci-dessous.
Ī	Pratiques écologiques au sein de l'organisation de l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
	Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
	Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
	Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
	Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
	Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
	Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
L		•
	Signature du représentant autorisé de l'offrant	Date

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

5.3	Certificat de conformité	
	L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux s Annexe "A" – Besoin- pendant la durée de l'offre à commandes.	•
	Signature	Date

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- **7.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe " A ". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre ; Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de l'émission de l'offre à commandes au 31 mars 2020.

7.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 1 période supplémentaire du 1^{ier} avril 2020 au 31 mars 2021, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison suivant :

Requesting Unit C.P 9999 Station Main Petawawa ON K8H 2X3

7.4.4 Points de livraisons – Nouveaux emplacements en Ontario.

De nouveaux emplacements en Ontario pourraient être ajoutés suivant une demande écrite du responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Dominic Carrière Titre : Agent interne

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Adresse: 11 rue Laurier, Gatineau, QC, K1A 0S5, PDP, Phase III, 7A2-42

Téléphone : 819-420-2271 Télécopieur : 819-956-5527

Courriel: <u>Dominic.Carriere@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3	Représentant de	e l'offrant
Nom:		
Organi	sation :	
Adress	se :	
Γéléph	one :	
Téléco	pieur :	
Courrie	el :	

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Le Ministère de la Défense Nationale.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes:

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.8 Limite de commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 0000\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- f) I'Annexe « A », Besoin;
- g) I'Annexe « B », Base de paiement;
- j) l'offre de l'offrant en date du ______

7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Id de l'acheteur - Buyer ID $hl666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséguente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.2.3 Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de cinq (5) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.3.2 Demandes à priorité élevée - Livraison

Les demandes à priorité élevée doivent être livrées dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

Consulter l'annexe «B» pour plus de détails sur la base de paiement

7.4.2 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

7.4.3 Clauses du Guide des CCUA

C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes – Biens et(ou) services	2010-01-11
	commerciaux	

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID h1666 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. Lettre de transport
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

7.7 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

D3010C (2016-01-28) Marchandises dangereuses/produits dangereux

D3015C (2014-09-25) Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de

l'étiquetage et de l'emballage

D6010C (2007-11-30) Palettisation

D5510C (2017-08-17) Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada

D5515C (2010-01-10) Autorité de l'assurance de la qualité(DND)- entrepreneur établi aux États - Unis

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)

D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis

D5606C (2012-07-16) Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada

7.8 Instructions de livraison – Livraison à destination

Les biens doivent être consignés et livrés à la destination spécifiée dans la commande subséquente, Incoterms 2000 'RDA Rendu Droits Acquittés' destination comme détaillé dans l'annexe "A".

N° de l'invitation - Solicitation No. W0107-17CM03/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0107-17CM03

N° de la modif - Amd. No. 000 File No. - N° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID h1666 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

(Note: les utilisations estimées sont à des fins d'évaluation seulement. L'utilisation réelle peut varier des montants indiqués

(Note: le	s utilisations est	, note: les utilisations estimees sont a des ims d'évaluation seulement. L'utilisation réelle peut variet des montants indiques ;	reelle peut varier des mo	วกเสกเรากดเคม	es /
Article	Taille	Nom du produit	NNO (si applicable)	Utilisation annuelle	Coût unitaire
		Huiles			
_	1	Huile, 0W30		120	
2	1	Huile, 0W40		36	
3	1	Huile, 5W20, Synthétique		48	
4	1	Huile, 5W30	9150-21-898-1460	48	
2	205L	Huile, 5W30	9150-21-898-1596	2	
9	1	Huile, 10W		12	
7	20L	Huile, 10W		52	
8	1	Huile, 10W30	9150-21-865-6591	642	
6	205L	Huile, 10W30	9150-21-886-4861	4	
10	1	Huile, 10W30, Synthétique		63	
11	1	Huile, 10W40, Synthétique		48	
12	1	Huile, 15W40	9150-20-003-9643	1922	
13	20L	Huile, 15W40	9150-20-003-9646	12	
14	205L	Huile, 15W40	9150-20-003-9647	20	
15	20L	Huile, 15W40, Synthétique		8	
16	1F	Huile, 20W50, Synthétique		24	
17	20L	Huile, ISO AW32	9150-21-578-0009	50	
18	205L	Huile, ISO AW32	9150-21-578-0013	1	
19	1F	Huile, SAE 10	9150-21-865-6598	48	

N° de l'invitation - Solici W0107-17CM03/, N° de réf. du client - C W0107-17CM03

25 25 26 27

29 28

Action - Solicitation No. 7CM03/A tu client - Client Ref. No.	N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID 000 h1666 File No N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS	er ID ° VME - FMS	
N1666W(n1666W 010/-1/CM03		
Huile, SAE 30		9150-21-865-6601	24
Huile, 2 Temps, Syr	Synthétique		258
Huile, 2 Temps		9150-21-876-4983	144
	Fluides Hydrauliques		
75W90, Synthétique		9150-01-035-5390	20
75W90, Synthétique		9150-21-898-1598	2
75W90, Synthétique			7
80W90		9150-01-035-5392	744
80W90		9150-01-035-5393	13
80W90		9150-01-035-5394	13
Brayco Mirconic 783 o 6083	Brayco Mirconic 783 ou Royco 783, MIL-PRF- 6083	9150-00-935-9808	52
Brayco Mirconic 783 c 6083	Brayco Mirconic 783 ou Royco 783, MIL-PRF- 6083	9150-00-935-9809	7
Royco 783, MIL-PRF-6083	5083	9150-00-935-9810	0
Brayco Mirconic 756 o 5606	Brayco Mirconic 756 ou Royco 756, MIL-PRF- 5606	9150-00-252-6383	120
Brayco Mirconic 756 c 5606	Brayco Mirconic 756 ou Royco 756, MIL-PRF- 5606	9150-00-223-4134	237
Brayco Mirconic 756 of 5606	Brayco Mirconic 756 ou Royco 756, MIL-PRF- 5606	9150-00-265-9408	15
Transynd			3
Brayco 783, MIL-PRF-6083G	-6083G		က
TES 295		9150-20-002-4779	2
Royco 46, MIL-L-46000C	200	9150-00-687-4241	48
	Graisse		
Graisse, Assembly, Lubriplate	briplate		24
Graisse, Die-Electric, Permatex 22064	Permatex 22064		72
Graisse, Auro/Arty, MIL-PRF-10924	11L-PRF-10924	9150-01-197-7693	424

Page 21 of - de 27

Graisse, Auro/Arty, Braycote 610, MIL-PRF-10924 9150-01-197-7693

20L

36 37

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0107--17CM03/A

43

4

45

46

47

48 49 50

21 52

N° de la modif - Amd. No.

h1666 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS Id de l'acheteur - Buyer ID

1266 285 418 969 240 208 156 17 10 16 20 13 2 2 α N α 9 α 9150-21-883-3326 9150-21-878-1823 9150-21-883-3325 6850-20-009-4098 Liquide de refroidissement Liquide de Transmission Liquide de refroidissement, Shell Rotella, Rouge Nettoyeurs de pièces Liquide de refroidissement, Concentré vert Divers Liquide de refroidissement, RV antigel Liquide de refroidissement, RV antigel Liquide de refroidissement, Dexcool Graisse, Auro/Arty, MIL-PRF-10924 Walter Air Force, AF-PL 53-C-558 Walter Air Force, AF-PL 53-C-557 Liquide de refroidissement, 50/50 Liquide de refroidissement, 50/50 Liquide de refroidissement, 50/50 File No. - N° du dossier h1666W0107-17CM03 Kleen-Flo 323 Frein Kleen Kleen-Flo 313 Frein Kleen Graisse, Usage Général Bio Circle 53-G 128 Graisse, Roulement Bio Circle 55-A 007 Ozzy Juice, SW4 ATF, Dextron III ATF, Dextron IV ATF, Dextron IV ATF, Dextron III ATF, Dextron III \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0107 - 17CM0335lb sceau cartouche 120lb 3.78L 3.78L 3.78L 140z 390g 205L 205L 205L 205L 208L 205L 20L 20L 20L 20L 20L 20L 11 7 4 $\frac{1}{2}$

53

55 56

58

22

59

61 62 63 64 65

Page 22 of - de 27

N° de la modif - Amd. No. 000 File No. - N° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID h1666 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4	24	240	4	168	34	22	120	120	96	24	11	48	84	10	10	10	9	150	228	18	12	12	135	12
6850-20-009-3835		6850-21-AAL-2936		9150-20-A06-3750	9150-20-A0E-5614			6850-21-AAL-2944				6850-21-AAL-2946							9150-20-002-5863					
Kleen-Flo 325 Frein Kleen	Kleen-Flo 331 Eze Slide Lubrifiant pour Freins	Kleen-Flo 409 Antigel Ligne de Gaz	Kleen-Flo 445 Batterie Kleen	Kleen-Flo 528, Fluide pour Frein Dot 3	Kleen-Flo 535, Fluide pour Frein Dot 5	Kleen-Flo 586 Fluide pour Direction assistée	Kleen-Flo 615 Dégivreur de serrures	Kleen-Flo 730 Liquide pour démarrage	Kleen-Flo 790 Stabilisateur d'essence	Kleen-Flo 837 Nettoyant pour système d'admission d'air	Kleen-Flo 820 Nettoyeur pour carburateur et étrangleur automatique	Kleen-Flo 824 Nettoyeur à moteur	Kleen-Flo 993 Conditionneur pour carburant diesel	Loctite 242 Adhésif bloqueur de filetage bleu	Loctite anti-saisir, 76764	Loctite anti-saisir, cuivre, 51007	Turco 5884 Nettoyeur de compression pour moteur	Liquide de direction assistée	Fluide de Frein, Dot 4	CRC 75021 Dissolvant de joint	CRC 75097 Protecteur de Batterie	Liquide d'échappement diesel	Liquide d'échappement diesel	Liquide d'échappement diesel
Case: 12x627g	170g		210g		350mL	1	35mL	211g	350mL		404g	454g	1	20mL	1 lb can	1 lb can	5 gal	325mL		340g	312g	3.78L	9.45L	205L
99	29	89	69	20	71	72	73	74	75	92	22	78	79	80	81	82	83	84	85	98	87	88	89	06

 $\label{eq:Normalize} \begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \, \text{de l'invitation - Solicitation No.} \\ W0107-17CM03/A \\ \text{N}^{\circ} \, \text{de réf. du client - Client Ref. No.} \\ W0107-17CM03 \end{array}$

N° de la modif - Amd. No. 000 File No. - N° du dossier h1666W0107-17CM03

Id de l'acheteur - Buyer ID h1666 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.78L	Liquide Lave-Glace, -40°C	6850-21-885-0863	162	
205L	Liquide Lave-Glace, -40°C	6850-21-885-0864	29	

92

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID h1666 $\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $\,$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) pour les biens dans la commande subséquente, DDP destination Incoterms 2000. Les droits de douane et taxes d'accise applicables sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus s'il y a lieu. Toutes redevances écologiques ("Environmental Handling Charges (EHC)" sont incluses dans le prix unitaire.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

1. Prix Unitaire

Les prix doivent être indiqué dans l'annexe A en dollars canadiens, DDP destination Incoterms 2000.

2. Changement de prix.

Au cours de la première année, le prix unitaire restera ferme et égal au prix offert. Au cours des deuxième et troisième années, le prix sera ajusté en fonction des données de l'IPC tirées du tableau 62-001X de Statistique Canada, tableau 5, Tous les articles, non désaisonnalisé

a. Calcul pour le changement de prix unitaire

Pour la période d'approvisionnement 1, de la date d'attribution au 31 mars 2019, le prix sera le prix original offert par l'offrant. Pour la période d'approvisionnement 2(du 1 avril 2019 au 31 mars 2020) et 3 (1 avril 2020 au 31 mars 2021), l'ajustement du prix unitaire sera basé sur la moyenne de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) du Catalogue 62-001X, Table 5, indice d'ensemble (non désaisonnalisé), de Statistique Canada.

b. Prix unitaire ajusté

Le prix unitaire ajusté sera déterminé selon la formule suivante:

Le prix unitaire pour la période X = prix unitaire pour la période Ax(C/D)

Оù

C = la somme des indices pour les 12 mois se terminant trois (3) mois avant le 1er avril 20XX.

D = la somme des indices pour les 12 mois se terminant quinze (15) mois avant le 1er avril 20XX.

c. Ajustement négatif

Tout ajustement déterminé en utilisant la formule ci-dessus et qui donne un ajustement négatif sera considéré comme nul.

d. Date d'entrée en vigueur de l'ajustement des prix

Le prix unitaire en vigueur au cours des douze derniers mois restera en vigueur tant et aussi longtemps que l'ajustement du prix unitaire n'as pas été fait par une modification de contrat.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Aussitôt que cette modification est faite, l'entrepreneur peut réclamer pour tout montant en souffrance (à l'aide du formulaire PWGSC-TPGSC 1111 réclamation de payement) qui résulterait de la non-application de la formule d'ajustement de prix de la part du Canada.

3. BARILS

Pour les articles qui doivent être livrés en barils retournables, le prix de chaque baril retournable doit être
additionnel au prix du produit offert en Annexe A- Besoin. La totalité du crédit sera accordée pour chaque
baril retourné en bon état, franc de port à l'entrepreneur.

Les barils seront tarifé	s en sus à	\$ la	pièce.
--------------------------	------------	-------	--------

Les barils retournables seront identifiés en gravant le nom de la compagnie ou son symbole au moyen d'une plaque métallique ou par tout autre moyen approprié. Aucun frais supplémentaire ne doit être appliqué pour les barils qui ne sont pas retournés en bon état. Les barils seront scellés au moyen du scellant "tri-sure" ou "rieke". Une fois les barils retournés, s'il existe une différence en quantité ou suivant la condition des barils retournés, les barils seront mis en quarantaine. Le MDN se réserve le droit d'envoyer un inspecteur pour confirmation et règlement du désaccord.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 File No. - \mbox{N}° du dossier h1666W0107-17CM03

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1666 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C» de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures

d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)